



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 11 décembre 2018 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 19 h 30.

SONT PRÉSENTS

Madame la mairesse	Kathy Poulin
Monsieur le conseiller	Jean-François Giasson (District 1)
Madame la conseillère	Dominique Forget (District 2)
Monsieur le conseiller	Mathieu Bouthillette (District 3)
Monsieur le conseiller	Guy Séguin (District 4)
Monsieur le conseiller	Carl De Montigny (District 5)

EST ABSENTE

Madame la conseillère	Manon Paquin (District 6)
-----------------------	---------------------------

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Kathy Poulin.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Madame Sophie Charpentier	Directrice générale et secrétaire-trésorière
---------------------------	----------------------------------------------

1 Ouverture de la séance et vérification du quorum

- 1.1 Point d'information générale de madame la mairesse Kathy Poulin
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 décembre 2018
- 1.3 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2018
- 1.4 Certificats de crédits

2 Direction générale et ressources humaines

- 2.1 Registre des déclarations de plus de 200 \$ des élus de la Municipalité
- 2.2 Autorisation - Demande d'aide financière - Sécurité civile - Volet 1

3 Finance et trésorerie

- 3.1 Ratification du journal des déboursés
- 3.2 Approbation budget 2018 et budget révisé 2018 - Office municipal d'habitation

4 Travaux publics

- 4.1 Adjudication - Entretien ménager 2019 - Appel d'offres 2018-015
- 4.2 Autorisation - Mandat à l'Union des municipalités du Québec - Achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2019



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

4.3 Recommandation de paiement - Réception finale des travaux - Rues Jacques et Lucille / réfection routière

5 Urbanisme et environnement

5.1 Autorisation - Demande de permis 2018-10011 - Cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels

5.2 Demande d'aménagement de terrain: 1366, rue Ernest-Brousseau

5.3 Demande d'aménagement de terrain: 1480, chemin de la Rivière

5.4 Demande d'aménagement de terrain: 1589, route 117

5.5 Demande d'enseigne: 2515, rue de l'Église

5.6 Demande de dérogation mineure: 1485, rue Le Familial

5.7 Demande de dérogation mineure: 1617, route 117

5.8 Demande d'usage conditionnel: 3914, 2e rang de Doncaster -
Décision reportée

5.9 Subventions - Programme "Val-David - Habitations durables - Édition 2017"

6 Loisirs et culture

6.1 Programme d'aide financière aux organismes et aux individus

6.2 Approbation - Tarification - Activités de loisirs - Hiver 2019

6.3 Modification - Entente triennale de développement culturel 2018-2020 - Ministère de la Culture et des Communications

6.4 Modification - Résolution numéro 17-05-172 - Soutien financier Atelier de l'Île - 2017-2018-2019

7 Avis de motion

8 Projets de règlements

9 Règlements

9.1 Adoption - Règlement 700-1 amendant le règlement 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés

10 Varia

11 Documents déposés

11.1 Dépôt des variations budgétaires - Politique des variations budgétaires

11.2 Dépôt des rapports de la directrice générale et secrétaire-trésorière - Dépenses autorisées par un fonctionnaire ou un employé en vertu du règlement 700

11.3 Dépôt du rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière - Règlement 700 - Pouvoir d'embauche

11.4 Dépôt du certificat de la directrice générale et secrétaire-trésorière - Règlement numéro 704

11.5 Dépôt - Pétition - Cession et municipalisation de la rue des Hauts-Bois

12 Points d'information des conseillers

13 Période de réponses

14 Période de questions

15 Levée de la séance



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, madame la mairesse, Kathy Poulin, ouvre la séance à 19 h 30 et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

Le conseil municipal ajourne la séance afin de permettre de clore la soirée hommage aux citoyens. Il est 19 h 30.

Le conseil municipal ouvre de nouveau la séance. Il est 19 h 45.

1.1 POINT D'INFORMATION GÉNÉRALE DE MADAME LA MAIRESSE KATHY POULIN

La mairesse fait une mise au point sur les dossiers en cours.

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2018

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 décembre 2018 soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE

1.3 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2018

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2018 au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance, la directrice générale et secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2018.

ADOPTÉE

18-12-447

18-12-448



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

1.4 CERTIFICATS DE CRÉDITS

Je, soussigné, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses envisagées par les résolutions suivantes:

18-12-455 18-12-464 18-12-465

Le 11 décembre 2018,

Lucien Ouellet
Directeur de la trésorerie
et secrétaire-trésorier adjoint

2 DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

18-12-449

2.1 REGISTRE DES DÉCLARATIONS DE PLUS DE 200 \$ DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* impose aux municipalités de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;

ATTENDU QUE le règlement décrétant les dispositions concernant le code d'éthique et de déontologie applicable aux élus de la Municipalité a été adopté lors de la séance ordinaire du 13 février 2018;

ATTENDU QUE tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage reçu par un membre du conseil municipal et qui n'est pas de nature purement privée ou qui peut influencer son indépendance de jugement doit, lorsque sa valeur excède 200 \$, faire l'objet d'une déclaration écrite par ce membre auprès de la secrétaire-trésorière de la Municipalité;

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière tient un registre public de ces déclarations;

ATTENDU QUE lors de la dernière séance ordinaire du conseil du mois de décembre, la secrétaire-trésorière doit déposer un extrait de ce registre qui contient les déclarations qui ont été faites depuis la dernière séance au cours de laquelle un tel extrait a été déposé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Mathieu Bouthillette

et résolu à l'unanimité des conseillers présents



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

QUE le conseil municipal accepte le dépôt du registre des déclarations de plus de 200 \$ faites par les élus de la Municipalité depuis la dernière séance ordinaire du conseil municipal de l'année 2017 et qui est signé en date du 4 décembre 2018 par madame Sophie Charpentier, secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE

18-12-450

2.2 AUTORISATION - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - SÉCURITÉ CIVILE - VOLET 1

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Val-David souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparations aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la Municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec pour une somme de 4 500 \$, dans le cadre du Volet 1 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5 400 \$ et confirme que la contribution de la Municipalité sera d'une valeur d'au moins 900 \$.

QUE le conseil municipal autorise madame Sophie Charpentier, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

3 FINANCE ET TRÉSORERIE

18-12-451

3.1 RATIFICATION DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le journal des décaissements pour la période du 1er au 30 novembre 2018, tel que soumis par le directeur de la trésorerie, soit et est ratifié:

Chèques numéros: 181713 à 181899 457 722,44 \$

ADOPTÉE

18-12-452

3.2 APPROBATION BUDGET 2018 ET BUDGET RÉVISÉ 2018 - OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le budget pour l'exercice financier 2018 de l'Office municipal d'habitation de Val-David soit accepté comme suit:

REVENUS: 77 346 \$

DÉPENSES: 112 793 \$

Déficit d'exploitation: 35 447 \$

Contribution SHQ: 31 902 \$

Contribution Val-David: 3 545 \$

QUE le budget **révisé** pour l'exercice financier 2018 de l'Office municipal d'habitation de Val-David soit accepté comme suit:

REVENUS: 77 346 \$

DÉPENSES: 114 793 \$

Déficit d'exploitation: 37 447 \$



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

Contribution SHQ: 33 702 \$

Contribution Val-David: 3 745 \$

ADOPTÉE

4 TRAVAUX PUBLICS

18-12-453

4.1 ADJUDICATION - ENTRETIEN MÉNAGER 2019 - APPEL D'OFFRES 2018-015

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation concernant l'entretien ménager 2019 - Appel d'offres 2018-015;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 4 décembre 2018, conformément à la Loi;

ATTENDU QUE les firmes ayant déposé une soumission sont les suivantes:

Soumissionnaires	Montants (taxes incluses)
John Sanon - L'Équipe	78 056,53 \$
Axia Services	87 597,01 \$

ATTENDU la vérification de la conformité des soumissions reçues;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adjuge le contrat à John Sanon - L'Équipe, au prix de 67 890 \$ plus les taxes applicables, conformément aux documents de la soumission présentée, et ce, du 1^{er} février 2019 au 31 janvier 2020.

ADOPTÉE

18-12-454

4.2 AUTORISATION - MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - ACHAT DE CHLORURE UTILISÉ COMME ABAT- POUSSIÈRE POUR L'ANNÉE 2019

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Val-David a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2019;

ATTENDU QUE l'article 14.7.1 du *Code municipal du Québec*:

- permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précise que le présent processus contractuel est assujéti au *Règlement sur la gestion contractuelle pour les ententes de regroupement* de l'UMQ, adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de calcium solide en flocons dans les quantités nécessaires pour ses activités;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal confie, à l'UMQ, le mandat de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure de calcium solide en flocons) nécessaires aux activités de la Municipalité pour l'année 2019;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée;

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

QUE la Municipalité reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants, ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE

18-12-455

4.3 RECOMMANDATION DE PAIEMENT - RÉCEPTION FINALE DES TRAVAUX - RUES JACQUES ET LUCILLE / RÉFECTION ROUTIÈRE

ATTENDU la recommandation datée du 22 novembre 2018 rédigée par monsieur Jean-Michaël Dufort, ingénieur de la firme Équipe Laurence, Experts conseils., relativement au paiement numéro 2 pour les travaux de réfection routière des rues Jacques et Lucille;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le service de la trésorerie à acquitter à la compagnie Pavages Multipro inc. une somme de 11 310,75 \$ plus les taxes applicables, à même les fonds prévus au règlement d'emprunt numéro 716.

ADOPTÉE

5 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

18-12-456

5.1 AUTORISATION - DEMANDE DE PERMIS 2018-10011 - CESSION À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS

ATTENDU QUE Patrick Rousseau a déposé une demande de permis de lotissement numéro 2018-10011;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit se prononcer quant à la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels exigée en vertu du règlement de lotissement;

ATTENDU QU'une cession doit être versée en argent représentant 10 % de la valeur de l'immeuble visé, ou en terrain représentant 10 % de la superficie totale de l'immeuble visé;



Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

ATTENDU QUE la cession pour fins de parc, de terrains de jeux et d'espaces naturels est une condition à l'émission du permis de lotissement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité accepte la contrepartie en argent, en lien avec la demande de permis 2018-10011, pour la cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, sur la base de l'évaluation foncière, représentant un montant de 2 580,00 \$;

QUE la présente résolution n'exempte pas le demandeur d'obtenir les permis et certificats d'autorisation requis, le cas échéant.

ADOPTÉE

18-12-457

5.2 DEMANDE D'AMÉNAGEMENT DE TERRAIN: 1366, RUE ERNEST-BROUSSEAU

DEMANDE de madame Marie-Pierre Plante concernant les travaux d'aménagement de terrain au 1366, rue Ernest-Brousseau.

ATTENDU QUE le 19 novembre 2018, le Comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande d'aménagement de terrain au 1366, rue Ernest-Brousseau;

ATTENDU QUE l'aménagement minéral en cour avant est réalisé dans des teintes naturelles et sobres et est intégré aux caractéristiques du cadre bâti;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

ATTENDU la réception par le conseil municipal de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro U18-11-120;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

D'accepter le PIIA déposé pour la propriété ci-dessus mentionnée à la condition de planter quelques arbustes entre les deux murs, soit sur le palier, et planter un minimum de deux arbres en cour avant.

ADOPTÉE

18-12-458

5.3 DEMANDE D'AMÉNAGEMENT DE TERRAIN: 1480, CHEMIN DE LA RIVIÈRE

DEMANDE de monsieur Luc Beaulieu concernant le projet d'aménagement de terrain (clôture et éclairage) au 1480, chemin de la Rivière.

ATTENDU QUE le 19 novembre 2018, le Comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande d'aménagement de terrain au 1480, chemin de la Rivière;

ATTENDU QUE les équipements techniques sont dissimulés à l'aide d'aménagements paysagers conçus afin d'atténuer leur impact visuel négatif;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

ATTENDU la réception par le conseil municipal de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro U18-11-121;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter le PIIA déposé pour la propriété ci-dessus mentionnée.

ADOPTÉE

18-12-459

5.4 DEMANDE D'AMÉNAGEMENT DE TERRAIN: 1589, ROUTE 117

DEMANDE de monsieur Simon Vanier concernant les travaux d'aménagement de terrain au 1589, route 117.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

ATTENDU QUE le 19 novembre 2018, le Comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande d'aménagement de terrain au 1589, route 117;

ATTENDU QUE les équipements techniques sont dissimulés à l'aide d'aménagements paysagers conçus afin d'atténuer leur impact visuel négatif;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

ATTENDU la réception par le conseil municipal de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro U18-11-122;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter le PIIA déposé pour la propriété ci-dessus mentionnée, à la condition suivante:

- L'espace tampon prévu entre le terrain résidentiel et l'aire d'entreposage extérieur doit avoir une largeur minimale de cinq (5) mètres et être composé d'un écran d'arbres (minimum de 60 % de conifères et plantés en quinconce à un minimum de 1,20 mètre d'intervalle) sur toute la profondeur du terrain résidentiel.

ADOPTÉE

18-12-460

5.5 DEMANDE D'ENSEIGNE: 2515, RUE DE L'ÉGLISE

DEMANDE de monsieur Étienne Savard concernant le projet d'enseigne au 2515, rue de l'Église.

ATTENDU QUE le 19 novembre 2018, le Comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande d'enseigne au 2515, rue de l'Église;

ATTENDU QUE le projet d'enseigne doit faire partie intégrante des composantes architecturales du bâtiment en présentant des dimensions, des couleurs et des matériaux qui respectent le cadre bâti et le caractère villageois et convivial du secteur;

ATTENDU QUE la demande ne respecte pas tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

ATTENDU la réception par le conseil municipal de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro U18-11-123;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE refuser le PIIA déposé pour la propriété ci-dessus mentionnée.

ADOPTÉE

18-12-461

5.6 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE: 1485, RUE LE FAMILIAL

DEMANDE de monsieur Philippe Delisle relativement au 1485, rue Le Familial, afin de permettre l'empiètement du bâtiment principal de 0,53 mètre dans la marge de recul latérale alors que le règlement de zonage n° 601 prescrit une marge de recul arrière de 2 mètres.

Les personnes présentes et intéressées par cette demande de dérogation mineure sont invitées à se faire entendre du conseil.

ATTENDU QUE le 19 novembre 2018, le Comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande de dérogation mineure au 1485, rue Le Familial;

ATTENDU QUE la maison mobile a été implantée en 1970 et qu'un permis a été émis pour la construction de la fondation en 1976;

ATTENDU QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU la réception par le conseil municipal de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro U18-11-124;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget
et résolu à l'unanimité des conseillers présents



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

18-12-462

D'accepter la dérogation mineure déposée pour la propriété ci-dessus mentionnée.

ADOPTÉE

5.7 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE: 1617, ROUTE 117

DEMANDE de monsieur James Voss relativement au 1617, route 117, afin de permettre l'implantation d'une piscine hors terre en cour avant alors que le règlement de zonage n° 601 prohibe les piscines en cour avant.

Les personnes présentes et intéressées par cette demande de dérogation mineure sont invitées à se faire entendre du conseil.

ATTENDU QUE le 19 novembre 2018, le Comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande de dérogation mineure au 1617, route 117;

ATTENDU QUE le terrain n'est pas contigu à la route 117 et que la piscine n'est pas visible de la route;

ATTENDU QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU la réception par le conseil municipal de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro U18-11-125;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter la dérogation mineure déposée pour la propriété ci-dessus mentionnée.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

18-12-463

5.8 DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL: 3914, 2E RANG DE DONCASTER - DÉCISION REPORTÉE

DEMANDE de monsieur Carl Fillion concernant le projet de résidence de tourisme assujéti au règlement sur les usages conditionnels.

Les personnes présentes et intéressées par cette demande d'usage conditionnel sont invitées à se faire entendre du conseil.

- Monsieur Martin Dufour, propriétaire d'un immeuble voisin, se dit inquiet qu'il y ait des locations du genre Airbnb. Ce qui engendrerait plus de bruit, une diminution de la qualité de vie, des feux de camp à ciel ouvert malgré les interdictions, risque de feu de forêt;
- Une correspondance de madame Thérèse Dumesnil a été remise au conseil par sa représentante, madame Martine Lavallée. Dans cette correspondance madame Dumesnil mentionne son désaccord et dit qu'elle veut la sainte paix et pouvoir fraterniser avec un entourage humain amoureux de la nature tout comme elle. Des visiteurs de passage peuvent menacer l'intégrité des lieux (bruit, feux et autres). Des gens de passage ne seront jamais des voisins.
- Madame Andrée Cadotte mentionne que ce genre d'usage amènerait trop de monde et dit que les personnes de passage feraient du bruit et laisseraient des déchets partout. Elle aimerait rencontrer les membres du conseil afin de leur faire part de ses inquiétudes.
- Monsieur Carl Fillion, propriétaire du 3914, 2e rang de Doncaster, mentionne que c'est un projet temporaire jusqu'au mois de septembre 2019 et demande à rencontrer le conseil avant la période des fêtes.

ATTENDU QUE le 19 novembre 2018, le Comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande d'usage conditionnel au 3914, 2^e rang de Doncaster;

ATTENDU QUE l'usage sera exercé dans un bâtiment principal implanté en mode isolé dont l'usage est "habitation unifamiliale";

ATTENDU QUE l'usage principal et le bâtiment sont conformes aux règlements d'urbanisme en vigueur;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les critères prescrits par le règlement sur les usages conditionnels numéro 608;

ATTENDU la réception par le conseil municipal de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro U18-11-126;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal reporte sa décision quant à la demande d'usage conditionnel à la séance du 15 janvier 2019 afin de rencontrer et/ou prendre connaissance de l'argumentaire des citoyens et du demandeur.

ADOPTÉE

18-12-464

5.9 SUBVENTIONS - PROGRAMME "VAL-DAVID - HABITATIONS DURABLES - ÉDITION 2017"

ATTENDU QUE le règlement 718 établit le programme de subventions "Val-David - Habitations durables " - Édition 2017;

ATTENDU QUE la demande doit porter sur la construction d'une habitation neuve sur le territoire de la Municipalité et que le permis de construction devait avoir été émis entre le 1er juin 2017 et le 31 décembre 2017;

ATTENDU QUE les demandes reçues, ont été étudiées par ordre de date de réception, le tout conformément au règlement en vigueur;

ATTENDU QUE l'atteinte du niveau d'attestation est déterminée à l'aide de la grille d'évaluation en annexe du règlement;

ATTENDU QUE les travaux devaient être terminés dans un délai de douze (12) mois suivant le dépôt de la demande d'admissibilité;

ATTENDU QU'à la fin des travaux, le propriétaire devait remettre le formulaire de demande d'attestation ainsi que les pièces justificatives prouvant que les travaux respectaient les dispositions du règlement. À la suite du dépôt de toutes les pièces justificatives par le demandeur, le fonctionnaire désigné a procédé à l'inspection finale des travaux;

ATTENDU QU'une subvention additionnelle équivalente à 10 % du montant de la subvention sera remise à l'entrepreneur ou l'auto constructeur, et ce, en vertu du règlement en vigueur.

ATTENDU QUE les travaux admissibles ont été approuvés par le fonctionnaire désigné pour les propriétés suivantes, à savoir:



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

- Permis de construction n° 2017-00394 émis le 2 septembre 2017, inspection finale le 6 septembre 2018, 600 points obtenus;
- Permis de construction n° 2017-00337 émis le 24 août 2017, inspection finale le 29 août 2018, 555 points obtenus;
- Permis de construction No. 2017-00439 émis le 18 octobre 2017, inspection finale le 8 novembre 2018, 555 points obtenus;
- Permis de construction No. 2017-00484 émis le 3 novembre 2017, inspection finale le 30 octobre 2018, 585 points obtenus;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accorde les subventions aux différents détenteurs de permis de construction et d'autoriser le paiement des sommes suivantes:

- Permis 2017-00394: 8 800 \$ à madame Marie-Elaine Boudreau et monsieur Louis Barrette-Auclair;
- Permis 2017-00337: 8 800 \$ à madame Catherine Besse;
- Permis 2017-00439: 8 000 \$ à madame Marie-Eve Comtois et monsieur Maxyme Rouyé et 800 \$ à Maison Intégrale inc.;
- Permis 2017-00484: 8 000 \$ à madame Isabelle Boudreau et 800 \$ à Construction Refuge du Nord;

QUE les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même le poste budgétaire 02-470-00-970.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

6 LOISIRS ET CULTURE

18-12-465

6.1 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES ET AUX INDIVIDUS

ATTENDU les demandes reçues de divers organismes;

ATTENDU la rencontre du comité d'analyse des demandes de soutien financier (CADAF) du 27 novembre 2018 et les recommandations qui en découlent;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le versement des sommes indiquées aux organismes et aux individus suivants:

À même le Fonds général (02-701-70-970)

- Centre d'Aide Personnes Traumatisées Crâniennes et Handicapées Physiques Laurentides (CAPTCHPL): 100 \$
- Société Alzheimer des Laurentides: 300 \$
- Centraide Gatineau-Labelle-Hautes-Laurentides: 100 \$
- Prévoyance envers les aînés: 200 \$
- Association des personnes handicapées intellectuelles des Laurentides (APHIL): 100 \$
- Société de l'Autisme des Laurentides: 100 \$
- Centre d'Action bénévole Laurentides: 200 \$

QUE le conseil municipal autorise l'usage de la salle du Lac Paquin pour une période de six (6) mois à titre gratuit pour:

- Le groupe "Discussion Val-David".

ADOPTÉE

18-12-466

6.2 APPROBATION - TARIFICATION - ACTIVITÉS DE LOISIRS - HIVER 2019

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

QUE le conseil municipal approuve la tarification des cours et activités de loisirs pour la session hiver 2019, tel que démontré dans le tableau joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

18-12-467

6.3 MODIFICATION - ENTENTE TRIENNALE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2018-2020 - MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

ATTENDU la résolution 17-05-166 signifiant au Ministère de la Culture et des Communications (MCC) un engagement financier de 7 500 \$ pour chacune des années 2018-2019-2020;

ATTENDU l'ajout de crédits supplémentaires par le MCC en 2019 pour les ententes en cours;

ATTENDU QUE le montant investi par les municipalités est bonifié de 100 % par le Ministère;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal désire signifier au ministère de la Culture et des Communications qu'il procédera à un engagement financier de 7 000 \$ pour 2019, pour la réalisation de deux projets supplémentaires dans le cadre de son entente de développement culturel 2018-2020.

QUE le conseil municipal mandate la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tous documents relatifs à cette entente.

ADOPTÉE

18-12-468

6.4 MODIFICATION - RÉSOLUTION NUMÉRO 17-05-172 - SOUTIEN FINANCIER ATELIER DE L'ÎLE - 2017-2018-2019

ATTENDU la résolution numéro 17-05-172 octroyant à l'Atelier de l'Île un soutien financier de 15 000 \$ pour chacune des années 2017-2018-2019;

ATTENDU QUE l'Atelier de l'Île collabore en tant que partenaire dans notre entente de développement culturel 2018-2020 avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC);



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

ATTENDU QUE le MCC a des crédits supplémentaires en 2019 à proposer aux municipalités ayant déjà des ententes avec celui-ci;

ATTENDU QUE le montant investi par les municipalités est bonifié de 50 % par le MCC;

ATTENDU QUE l'Atelier de l'Île souhaite offrir un autre projet en médiation culturelle et exposition en 2019;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite soutenir cet organisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal modifie la résolution numéro 17-05-172 et indique que la somme versée au 13 février 2019 sera de 10 000 \$ au lieu de 15 000 \$;

QU'il y aura lieu de faire un transfert de 5 000 \$ pour notre entente avec le MCC.

ADOPTÉE

7 AVIS DE MOTION

Aucun point.

8 PROJETS DE RÈGLEMENTS

Aucun point.

9 RÈGLEMENTS

18-12-469

9.1 ADOPTION - RÈGLEMENT 700-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT 700 ÉTABLISSANT LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS À CERTAINS FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

QUE le conseil municipal adopte le règlement 700-1 amendant le règlement 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés.

ADOPTÉE

10 VARIA

Aucun point.

11 DOCUMENTS DÉPOSÉS

11.1 DÉPÔT DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES - POLITIQUE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Le conseil municipal prend acte du rapport préparé par le service de la trésorerie quant aux variations budgétaires pour la période du mois de novembre 2018, et ce, en vertu de la Politique des variations budgétaires.

11.2 DÉPÔT DES RAPPORTS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE - DÉPENSES AUTORISÉES PAR UN FONCTIONNAIRE OU UN EMPLOYÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT 700

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport du mois de novembre 2018 quant aux dépenses effectuées en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés.

11.3 DÉPÔT DU RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE - RÈGLEMENT 700 - POUVOIR D'EMBAUCHE

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés quant à l'embauche de personnel syndiqué.

11.4 DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE - RÈGLEMENT NUMÉRO 704

Le conseil municipal prend acte du dépôt du certificat de la directrice générale et secrétaire-trésorière - Procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement numéro 704 décrétant une dépense pour payer les services professionnels pour la conception, la préparation des plans et devis et la surveillance pour l'agrandissement du système de traitement des ouvrages ainsi que les frais incidents pour un montant de 310 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas dépasser 310 000 \$.



Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

11.5 DÉPÔT - PÉTITION - CESSION ET MUNICIPALISATION DE LA RUE DES HAUTS-BOIS

Le conseil municipal prend acte du dépôt de la pétition relative à une demande pour la cession et la municipalisation de la rue des Hauts-Bois.

12 POINTS D'INFORMATION DES CONSEILLERS

Chaque conseiller et conseillère informe les personnes présentes dans la salle des développements à l'égard des dossiers de leur district respectif ou de la Municipalité.

Le conseil municipal ajourne la séance lors de l'exposé de monsieur le conseiller Carl De Montigny afin de permettre à la chorale d'interpréter leur chant de Noël et par la suite le conseil ouvre de nouveau la séance.

13 PÉRIODE DE RÉPONSES

Madame la mairesse répond aux questions posées par le public antérieurement.

14 PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition des personnes présentes. Le conseil municipal prend bonne note des questions et des différents commentaires émis.

Le document suivant a été déposé par un intervenant:

- Exposé de sensibilisation à l'égard de la réduction des gaz à effet de serre (1 page).

18-12-470

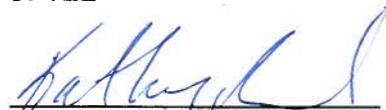
15 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame la mairesse Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la séance ordinaire du 11 décembre 2018 soit levée à 21 h 44.

ADOPTÉE


Kathy Poulin
Présidente d'assemblée


Kathy Poulin
Mairesse


Sophie Charpentier, MBA
Directrice générale et secrétaire-
trésorière